



2727 COWORKING / RECHERCHE ET CONSEILS PRATIQUES

Bureaux virtuels au Canada : règles, conformité des adresses et coûts

Find a practical home for your work at 2727 Coworking in Montreal. Explore private offices, day workspaces and meeting rooms, plus business-address and virtual-mailbox services for your company.

Publié par 2727 Coworking · 2026-04-20 · bureau virtuel au Canada · adresse du siège social · conformité des sociétés · règles provinciales sur les adresses · immatriculation des entreprises · boîte postale virtuelle · télétravail

Article original : <https://2727coworking.com/articles/fr/regles-conformite-prix-bureau-virtuel-canada>

Dans cet article

1. Sommaire
2. Introduction et contexte
3. Cadre réglementaire : règles provinciales sur les adresses
4. Tarifs et comparaison des coûts
5. Fournisseurs et services de bureaux virtuels
6. Analyse des données et tendances
7. Études de cas et exemples
8. Conséquences et perspectives d'avenir
9. Conclusion

Sommaire

Le secteur des **bureaux virtuels** au Canada est devenu un outil d'affaires largement utilisé, qui permet aux entreprises de maintenir une présence professionnelle au Canada sans bureau physique. En pratique, une *adresse de bureau virtuel* est « a real street address at a recognized commercial building » qui remplace l'adresse du domicile ou une case postale comme adresse officielle de l'entreprise (collabspace.ca). Les entrepreneurs qui travaillent de la maison, les entreprises en démarrage et celles qui exercent leurs activités à distance peuvent ainsi projeter une image crédible tout en conservant leur souplesse. Le virage vers le télétravail et le travail hybride — accéléré par la technologie et par des événements comme la pandémie de COVID-19 — a stimulé la demande pour ces services d'adresses virtuelles (premiercenter.net) (www.optixapp.com).

La conformité constitue une préoccupation majeure : **le droit canadien des sociétés interdit généralement d'utiliser une simple case postale comme siège social**. Chaque territoire de compétence canadien exige que les sociétés maintiennent un « **siège social** » où des documents juridiques peuvent être signifiés. Par exemple, la Loi sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario (ONCA) impose expressément une adresse *physique* dans la province et exclut les cases postales (nonprofitlaw.cleo.on.ca). Les organismes de réglementation des entreprises soulignent tous qu'une adresse valide doit permettre la remise en mains propres d'avis juridiques (www.business-in-canada.com). En Colombie-Britannique, une société doit fournir à la fois une « mailing address » (une adresse postale en Colombie-Britannique) et une « delivery address » pour la signification de documents juridiques; le lieu de livraison doit être accessible au public pendant les heures d'ouverture, ce qui exclut les boîtes postales privées (www.corporateonline.gov.bc.ca). Bref, **les fournisseurs de bureaux virtuels doivent proposer de véritables adresses municipales**, et les lois sur les sociétés de la plupart des provinces suivent le modèle fédéral en exigeant un siège social dans la province choisie (www.lois-laws.justice.gc.ca) (collabspace.ca).

Les économies sont considérables. Selon une analyse destinée aux petites entreprises canadiennes, les boîtes postales virtuelles coûtent en moyenne seulement **environ 30 \$–100 \$ CA par mois**, tandis que la location d'un espace de bureau, même de base, à Toronto ou à Vancouver coûte habituellement **1 500 \$–5 000 \$ CA par mois** (useauteur.com). Les **espaces de cotravail**, une solution hybride, se situent entre les deux : par exemple, un poste de travail attiré dans un espace de cotravail torontois ne coûte que 350 \$–600 \$ par mois (useauteur.com), mais ce montant demeure bien supérieur au tarif d'une adresse virtuelle. Autrement dit, les bureaux virtuels offrent une adresse professionnelle et des services de communication de base pour environ 1–5 % du coût d'un bail traditionnel (useauteur.com). Cette rentabilité, conjuguée à l'augmentation du nombre de télétravailleurs (le Canada comptait plus de 1,2 million d'entreprises employeuses en 2022 (ised-isde.canada.ca), dont bon nombre peuvent profiter des bureaux virtuels), soutient une forte tendance à la croissance. Selon les analyses sectorielles, le **marché canadien des espaces de travail flexibles**, qui comprend le cotravail et les services virtuels, devrait presque tripler d'ici 2030 (www.optixapp.com).

En somme, le guide de 2026 constate que **les bureaux virtuels au Canada sont tout à fait légaux et en pleine expansion**. Ils doivent respecter les règles des registres provinciaux, qui exigent généralement une adresse municipale physique (collabspace.ca) (nonprofitlaw.cleo.on.ca). Une fois la conformité assurée, les entreprises bénéficient d'une adresse professionnelle économique. Les comparaisons détaillées des fournisseurs présentées plus loin montrent une vaste gamme de niveaux de service : réseaux mondiaux de boîtes postales, centres d'affaires locaux et exploitants d'espaces de cotravail se font tous concurrence. En tenant compte à la fois du prix, des fonctionnalités et du respect de la réglementation, les entreprises canadiennes peuvent se servir des bureaux virtuels pour maintenir une présence sur des marchés clés et s'adapter au virage national vers le télétravail et le travail hybride.

Introduction et contexte

Définition des bureaux virtuels. Un *bureau virtuel* permet aux entreprises d'avoir une présence professionnelle sans espace de travail physique qui leur est réservé. Il comprend habituellement une adresse d'affaires prestigieuse, souvent dans un immeuble commercial du centre-ville, et peut offrir des services comme la réponse téléphonique, la gestion et la numérisation du courrier ainsi que l'accès ponctuel à des

salles de réunion. Comme l'explique Collabspace (avril 2026), « a virtual business address is a real street address at a recognized commercial building, » contrairement à une simple case postale ou à une [adresse résidentielle \(collabspace.ca\)](https://collabspace.ca). Cette formule permet aux travailleurs autonomes, aux consultants, aux entreprises en démarrage et aux équipes dispersées de fournir à leurs clients et aux autorités une adresse canadienne crédible tout en exerçant leurs activités à distance (collabspace.ca) (www.savvynewcanadians.com). Savvy New Canadians souligne les avantages pratiques : les adresses virtuelles « enhance your business's professional image and safeguard your privacy » (www.savvynewcanadians.com). En pratique, l'abonnement à un bureau virtuel, souvent appelé *boîte postale virtuelle*, permet à un entrepreneur qui travaille de la maison de recevoir son courrier, de le faire numériser ou réexpédier, ou de le ramasser à un point de service.

Origines et croissance. Le concept de bureau virtuel n'est pas tout à fait nouveau. Selon un historique du secteur, le premier bureau virtuel commercial a été lancé aux États-Unis en 1994 par Virtual Office, Inc., de Ralph Gregory, en réponse à un besoin criant d'une solution plus souple que les coûteux bureaux de prestige avec services (« sore need for a more flexible ») (premiercenter.net). En effet, grâce aux progrès des télécommunications, une entreprise « is no longer tied to its physical location » (premiercenter.net), ce qui permet, par exemple, à une entreprise de Baton Rouge d'exploiter un bureau à « Naples » grâce au service de courrier d'un tiers (premiercenter.net). Cette idée a évolué rapidement au cours des deux dernières décennies. L'arrivée d'Internet haute vitesse, des services infonuagiques et du commerce mondial a rendu les activités à distance réalisables à grande échelle. La pandémie de COVID-19 (2020–2022) a notamment forcé de nombreuses entreprises dans le monde à adopter des [modèles de travail à distance ou hybrides](#). Au Canada, les enquêtes gouvernementales et privées indiquent une forte hausse du travail à domicile, ce qui renforce la demande de solutions de bureaux virtuels. Par exemple, un rapport de 2025 prévoit que le marché canadien des espaces de travail flexibles, qui comprend les adresses virtuelles et le cotravail, passera de 285 millions de \$ en 2023 à 893 millions de \$ d'ici 2030 (www.optixapp.com). Cette croissance reflète directement la façon dont l'adoption du travail hybride stimule la tendance des bureaux virtuels.

Contexte du marché : petites entreprises et télétravail. Le Canada compte un important secteur de petites entreprises : environ *1,22 million* d'entreprises employeuses à la fin de 2022 (ised-isde.canada.ca). Près de 98 % d'entre elles sont de petites entreprises comptant moins de 100 employés (ised-isde.canada.ca). Bon nombre de ces entreprises, particulièrement les entreprises en démarrage et les entreprises individuelles, exercent souvent leurs activités virtuellement ou de façon occasionnelle. Pour elles, la location d'un espace de bureau réservé est souvent trop coûteuse. Les bureaux virtuels offrent plutôt un soutien essentiel : une adresse stable pour l'immatriculation de l'entreprise et le courrier, ainsi que des services facultatifs (numérisation, réception, salles de réunion). Concrètement, cela permet à un entrepreneur solo ou à une équipe à distance de « conduct business without the overhead of rent, utilities, and commuting » (useauteur.com).

Avantages pour les entreprises. Au-delà des économies, les bureaux virtuels offrent des avantages stratégiques. Sur le plan du marketing, une adresse d'affaires dans une ville ou un quartier réputé renforce la crédibilité auprès des clients et des partenaires. La protection de la vie privée est également un facteur clé : les entrepreneurs qui travaillent de la maison peuvent protéger leur adresse résidentielle en affichant celle d'un bureau virtuel. Comme le souligne une analyse économique, les principaux avantages d'une adresse

virtuelle comprennent « protecting your privacy, making your business appear more professional, and [providing] more efficient management of packages » (www.savvynewcanadians.com). Ces gains intangibles peuvent être déterminants pour les entreprises en démarrage et les cabinets-conseils soucieux de leur image.

Comparaison avec le cotravail et les bureaux traditionnels. Un bureau virtuel se distingue d'une offre complète de cotravail en ce qu'il ne comprend généralement pas de poste de travail ni de bureau physique permanent, bien que de nombreux fournisseurs offrent des espaces de réunion sur demande, au besoin. Il se concentre plutôt sur les services de communication et de courrier. Les espaces de cotravail (p. ex., Spaces by WeWork, Regus), pour leur part, offrent des postes partagés ou des pièces privées ainsi que des commodités collectives. L'abonnement à un espace de cotravail est une solution intermédiaire : selon des enquêtes auprès d'entreprises en démarrage, les postes de travail attitrés coûtent environ 350 \$–600 \$ par mois à Toronto et 300 \$–500 \$ à Vancouver (useauteur.com). Dans ces villes, les bureaux privés pour une ou deux personnes dans de tels espaces coûtent 500 \$–800 \$ par mois (useauteur.com). Bien qu'inférieurs à ceux des bureaux classiques (voir plus loin), ces coûts demeurent plusieurs fois supérieurs aux frais d'une adresse virtuelle de base (useauteur.com). En résumé, le choix dépend des besoins : un espace à temps plein à prix élevé (bail traditionnel), des postes non attribués accessibles de façon flexible (cotravail) ou simplement une adresse d'affaires (bureau virtuel) à un coût fixe minime.

Cadre réglementaire : règles provinciales sur les adresses

Obligation légale d'avoir un siège social. En droit canadien, toute société doit conserver une **adresse de siège social** dans son territoire de compétence. Pour les sociétés fédérales assujetties à la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA), le paragraphe 19(1) exige que la société ait en tout temps un siège social dans la province qu'elle désigne (« at all times have a registered office in the province ») (www.lois-laws.justice.gc.ca). Les sociétés provinciales sont soumises à des obligations semblables en vertu des lois locales sur les sociétés. Point essentiel, le siège social doit correspondre à une adresse municipale, et non simplement à une case postale. Les tribunaux canadiens considèrent le siège social comme le lieu de signification des actes de procédure (documents juridiques); dès qu'un document y est livré, la société est réputée en avoir reçu signification (www.business-in-canada.com). Une case postale ne peut pas recevoir physiquement une signification en mains propres; elle « fails this fundamental test » (www.business-in-canada.com). Business-in-Canada prévient d'ailleurs qu'utiliser une case postale comme siège social constitue « a direct violation of corporate law » qui expose l'entreprise à des risques importants, notamment des jugements par défaut si les avis juridiques ne sont pas remis (www.business-in-canada.com).

Règle générale (tous les territoires de compétence). Pratiquement toutes les provinces exigent que le siège social corresponde à une adresse *physique*. Comme le résume Collabspace, la plupart des territoires de compétence canadiens « accept a commercial street address provided by a virtual office as a valid registered address... as long as it is a real physical street address (not a P.O. Box) » (collabspace.ca). Voici les points essentiels des lois fédérales et provinciales :

- **Fédéral (LCSA)** : La société doit avoir un siège social dans la province indiquée (www.lois-laws.justice.gc.ca). Il doit s'agir d'une adresse municipale, puisque des documents juridiques y sont livrés (www.business-in-canada.com). (La LCSA n'interdit pas expressément les cases postales, mais la jurisprudence et la pratique les considèrent comme non conformes (www.business-in-canada.com).)
- **Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, provinces de l'Atlantique** : Toutes les lois provinciales sur les sociétés, y compris la Loi sur les sociétés par actions du Québec, exigent également une adresse de siège social dans la province. Bien que nous n'ayons pas énuméré chaque loi, le *fond* est largement similaire : une case postale n'est pas une adresse conforme lorsque la loi exige un lieu de livraison. Le Québec fait exception : aucun texte québécois n'interdit une case postale comme siège social, mais la société doit y conserver ses livres ou les rendre accessibles ailleurs au Québec, et le registre refuse une case postale seule comme adresse d'établissement (www.business-in-canada.com). Un guide juridique prévient expressément que toute tentative de recourir à de tels raccourcis économiques (cases postales) constitue « a significant compliance error with severe consequences » (www.business-in-canada.com). En pratique, les avocats conseillent aux clients qui constituent une société de louer ou d'obtenir une véritable adresse municipale dans le territoire de compétence au moment de la constitution.

Ontario (exemple). Les règles ontariennes illustrent la norme. En vertu de la Loi sur les organisations sans but lucratif (ONCA) et de la Loi sur les sociétés par actions (OBCA) de l'Ontario, **l'adresse de la société doit être une adresse physique en Ontario** et doit être déclarée au registre provincial des entreprises. Le guide de CLEO sur le droit des organismes sans but lucratif indique expressément : « ONCA says your corporate address must be a physical address in Ontario... A P.O. Box address is not considered a valid address » (nonprofitlaw.cleo.on.ca). Les entreprises ontariennes, à but lucratif ou non, ne peuvent donc pas déclarer uniquement une boîte postale.

Colombie-Britannique (exemple). Les règles de la Colombie-Britannique illustrent une façon d'encadrer les exigences relatives aux adresses. Les sociétés de la province doivent maintenir une *adresse postale du siège social* et une *adresse de livraison du siège social*, toutes deux inscrites au Corporate Registry de la Colombie-Britannique. L'**adresse postale** doit simplement être « a postal address in British Columbia » (www.corporateonline.gov.bc.ca), ce qui pourrait effectivement permettre une case postale. Toutefois, la Colombie-Britannique distingue une **adresse de livraison** séparée, qui « must be for a location in BC that is accessible to the public between 9 a.m. and 4 p.m. on regular business days for the delivery of records » (www.corporateonline.gov.bc.ca). Autrement dit, l'adresse de livraison doit correspondre à un véritable lieu de travail occupé, et non à une boîte privée. Cela permet aux huissiers ou aux fonctionnaires de signifier physiquement des documents. Ainsi, en Colombie-Britannique, l'adresse d'un centre de services postaux par abonnement peut servir d'adresse postale, mais un bureau virtuel doit également fournir un véritable local comme lieu de livraison.

Autres provinces. Toutes les autres provinces et tous les territoires ont des exigences analogues. Par exemple, les sociétés de l'Alberta déclarent leur siège social en ligne et, comme en Ontario, une adresse municipale physique est attendue (le registre de l'Alberta exige même les coordonnées des administrateurs). Le Québec exige que les sociétés québécoises aient un siège social (« siège social ») dans la province et, par déduction, celui-ci doit permettre la remise de documents juridiques. En général, il faut *toujours* présumer que

seule une adresse commerciale légitime est admissible. La règle pratique du secteur, reprise par Collabspace, est la suivante : *si les autorités ou un facteur officiel ne peuvent pas vous remettre des documents à cette adresse*, elle sera refusée (collabspace.ca) (www.business-in-canada.com). Par conséquent, la plupart des fournisseurs de bureaux virtuels garantissent expressément que leurs adresses respectent les règles de constitution en société de chaque province, mais les entrepreneurs devraient tout de même confirmer les directives propres au territoire de compétence concerné.

ARC et immatriculation des entreprises. Indépendamment du droit des sociétés, l'Agence du revenu du Canada (ARC) exige aussi que les entreprises maintiennent une adresse postale valide au Canada. Ici encore, une adresse virtuelle est généralement acceptable. Collabspace précise que l'ARC « requires businesses to maintain a valid Canadian mailing address. A virtual office address fully meets this requirement » (collabspace.ca). De même, pour l'immatriculation provinciale d'une entreprise individuelle ou l'inscription à la TPS, les gouvernements demandent une adresse d'affaires sans généralement vérifier sa nature physique, pourvu qu'il s'agisse d'un lieu légitime de réception du courrier. Toutefois, puisque l'adresse du siège social des sociétés constituées est publique, de nombreux clients des bureaux virtuels choisissent d'utiliser à titre privé des services distincts de réexpédition du courrier ou des adresses de case postale pour éviter de divulguer l'emplacement exact du local.

Résumé des règles provinciales et juridiques. En résumé, la règle au Canada est la suivante :

- **Exigence d'un bureau physique :** Le siège social doit correspondre à une véritable adresse municipale dans le territoire de compétence (une case postale seule ne suffit pas) (nonprofitlaw.cleo.on.ca) (www.business-in-canada.com).
- **Variations provinciales :** L'Ontario, l'Alberta, la Saskatchewan, etc., exigent simplement une adresse municipale; la Colombie-Britannique exige une adresse municipale de livraison; le Québec et les autres provinces demandent également un siège social physique.
- **Utilisation d'une adresse virtuelle :** Les adresses de bureaux virtuels satisfont à ces règles *si et seulement si* elles correspondent à l'adresse d'un véritable immeuble physique, avec l'autorisation de l'utiliser pour la signification de documents juridiques (collabspace.ca). Les fournisseurs de bureaux virtuels réputés indiquent expressément que leurs adresses sont admissibles pour l'immatriculation d'une entreprise et auprès de l'ARC, mais les entrepreneurs doivent s'assurer de choisir un fournisseur conforme.

Ces règles protègent les entreprises et les tiers en garantissant qu'il existe toujours un lieu concret pour la remise des avis officiels. Les conseillers en conformité des entreprises préviennent que négliger cet aspect peut avoir de graves conséquences : un commentaire juridique ontarien souligne que l'utilisation d'une case postale peut entraîner des sanctions juridiques immédiates, comme des jugements par défaut (www.business-in-canada.com). Comprendre et respecter les règles provinciales sur les adresses constitue donc la première étape de la mise en place d'un bureau virtuel au Canada.

Tarifs et comparaison des coûts

Aperçu de la structure des coûts. Les tarifs des bureaux virtuels varient beaucoup selon l'emplacement, les services inclus et le fournisseur. Ils demeurent toutefois beaucoup moins coûteux que les baux traditionnels. Une analyse des coûts au Canada illustre l'ampleur des économies : un bail de bureau typique au centre-ville de Vancouver ou de Toronto coûte 35 \$–65 \$ le pied carré par année, soit environ 1 500 \$–5 000 \$ par mois pour un petit espace (useauteur.com). En comparaison, un forfait de boîte postale virtuelle de base coûte généralement de l'ordre de quelques dizaines de dollars par mois. Le guide d'Auteur constate : « *For most Canadian small businesses, a virtual mailbox costs \$30–\$100 per month compared to \$1,500–\$5,000 per month for a basic office lease in Toronto or Vancouver* » (useauteur.com). Même les offres de cotravail, qui comprennent un certain accès physique, coûtent habituellement des centaines de dollars par mois : par exemple, 350 \$–600 \$ par mois pour un poste de travail attitré à Toronto (useauteur.com). Les bureaux virtuels peuvent donc ne coûter que quelques pour cent du loyer qu'il faudrait autrement payer.

Forfaits de bureaux virtuels courants. La plupart des abonnements aux bureaux virtuels sont mensuels et offerts selon différents niveaux de forfaits. Ils varient selon la ville (les adresses des grandes villes sont plus chères) et les services (p. ex., fréquence de traitement du courrier, réponse téléphonique, crédits pour salles de réunion). Les études de marché font ressortir ce qui suit :

- **Forfaits de base :** De nombreux fournisseurs offrent un forfait de *boîte postale* ou d'*adresse d'affaires* de base pour environ **10 \$–30 \$ US par mois**. Par exemple, le forfait « Starter » de PostScan Mail coûte **10 \$ US par mois** (www.savvynewcanadians.com); iPostal1 annonce « real street addresses... for as low as \$10 USD » (www.savvynewcanadians.com). (Ces fournisseurs exercent leurs activités à l'échelle mondiale en dollars américains, mais servent des clients canadiens.) En dollars canadiens, ces forfaits coûtent généralement autour de **15 \$–50 \$ CA par mois** pour une adresse virtuelle modeste. Ils comprennent habituellement une adresse postale et un portail Web; les niveaux supérieurs (~30 \$–50 \$) ajoutent des fonctionnalités comme la numérisation ou la réexpédition illimitée du courrier.
- **Forfaits intermédiaires :** Certains services au Canada facturent davantage, en fonction du marché local et des services supplémentaires. Par exemple, **eSnail** (Vancouver/Edmonton) offre des adresses virtuelles à partir de **25 \$ CA par mois** (www.savvynewcanadians.com). Cela comprend la conservation du courrier (jusqu'à 3 mois sans frais) et des options de réexpédition. D'autres fournisseurs, comme Anytime Mailbox, ajustent leurs tarifs de base selon l'emplacement (les adresses de prestige au centre-ville coûtent davantage). Les services aux entreprises comme Servcorp ou Davinci commencent généralement à **environ 100 \$–150 \$ CA par mois** pour une adresse au centre-ville et un service de réponse téléphonique de base. Ils facturent beaucoup plus que les fournisseurs de services postaux seulement, parce qu'ils réservent des locaux haut de gamme et incluent des services de réceptionniste.
- **Services complémentaires :** Des coûts additionnels peuvent s'accumuler pour les services supplémentaires. Les options courantes comprennent : un service téléphonique ou un numéro de téléphone réservé (10 \$–30+ \$ CA par mois), la numérisation de courrier supplémentaire (au-delà du quota du forfait), les services de télécopie ou de réponse téléphonique et la réservation occasionnelle d'une salle de réunion ou d'un bureau. Par exemple, PostScan Mail facture la réexpédition de colis en sus des frais fixes de boîte postale (www.savvynewcanadians.com). YourCanadianAddress facture des

frais d'ouverture uniques de 20 \$, puis la réexpédition à l'utilisation (www.savvynewcanadians.com). Les consommateurs doivent surveiller ces frais variables, car ils peuvent faire augmenter considérablement le coût total en cas d'utilisation intensive des services (www.savvynewcanadians.com).

Différences selon la ville et le fournisseur. L'emplacement est le principal facteur qui détermine le prix de base. Les adresses prestigieuses au centre-ville coûtent plus cher. Un bureau virtuel Space ou Regus au centre-ville de Toronto peut être affiché à plus de 100 \$ par mois, tandis qu'une adresse en banlieue ou dans une plus petite ville peut coûter aussi peu que 20 \$–50 \$. (www.savvynewcanadians.com). Les entreprises internationales de boîtes postales virtuelles (Anytime Mailbox, iPostal1, PostScanMail) donnent aux Canadiens accès à des adresses dans le monde entier; leurs tarifs sont largement uniformes (généralement 10 \$ US de base, plus les frais facultatifs) (www.savvynewcanadians.com), mais il faut tenir compte de la conversion des devises. Les fournisseurs britanniques (comme VirtualAddress.ca) peuvent facturer en dollars canadiens.

Dans l'ensemble, les **fourchettes de prix** se présentent approximativement comme suit :

- **Adresse virtuelle de base** : ~15 \$–50 \$ CA/mois (courrier seulement, jusqu'à quelques adresses locales) (useauteur.com).
- **Forfaits de boîte postale améliorés** : ~50 \$–100 \$ CA/mois (avec numérisation, réexpédition et possiblement un numéro de téléphone local).
- **Bureau virtuel professionnel (avec réceptionniste ou téléphone)** : 100 \$–300+ \$ CA/mois (offre des services supplémentaires comme des lignes réservées et l'utilisation de salles de réunion).
- **Cotravail/poste partagé (à titre comparatif)** : 300 \$–800 \$ CA/mois dans les grandes villes (useauteur.com).

Il faut retenir que même les forfaits de bureaux virtuels les plus chers représentent peu par rapport aux frais fixes d'un bureau. De nombreux travailleurs autonomes et entreprises en démarrage trouvent qu'un forfait de 25 \$–100 \$ suffit pendant des années, alors qu'un bail de bureau grugerait rapidement leur budget.

Province	Exigence relative au siège social	Case postale permise?
Fédéral (LCSA)	La société doit maintenir un siège social dans une province déterminée (www.lois-laws.justice.gc.ca); l'adresse doit permettre la signification de documents juridiques.	Non (une case postale ne peut, par définition, recevoir la signification d'actes de procédure) (www.business-in-canada.com)
Paragraphe 19(1) de la LCSA :	siège social « <i>in the province...specified</i> » (www.lois-laws.justice.gc.ca). Les commentaires juridiques préviennent que le courrier envoyé à une case postale ne satisfait pas au critère de signification et peut entraîner des jugements par défaut (www.business-in-canada.com).	
Ontario	L'adresse du siège social doit être une adresse municipale physique en Ontario (nonprofitlaw.cleo.on.ca) (OBICA/ONCA).	Non (expressément interdite par l'ONCA) (nonprofitlaw.cleo.on.ca)
Le droit ontarien (OBICA/ONCA) exige que l'adresse d'une société corresponde à un lieu physique en Ontario; « <i>a P.O. Box address is not considered a valid address.</i> » (nonprofitlaw.cleo.on.ca).		
Colombie-Britannique	Une adresse postale et une adresse de livraison sont toutes deux exigées (www.corporateonline.gov.bc.ca). L'adresse de livraison doit correspondre à un lieu en Colombie-Britannique ouvert de 9 h du matin à 4 h de l'après-midi pour la signification de documents juridiques	

(www.corporateonline.gov.bc.ca).</td> <td>Adresse postale : oui (adresse postale en Colombie-Britannique) (www.corporateonline.gov.bc.ca); adresse de livraison : non (doit permettre la remise en mains propres) (www.corporateonline.gov.bc.ca)</td> <td>Le Corporate Registry de la Colombie-Britannique consigne une « Registered Office Delivery Address » pour la signification de documents. Ce lieu doit être accessible au public pendant les heures d'ouverture (www.corporateonline.gov.bc.ca) (une boîte postale privée ne peut donc pas le remplacer). L'adresse postale doit simplement être située en Colombie-Britannique (www.corporateonline.gov.bc.ca).</td> </tr> <tr> <td>Autres provinces (AB, SK, MB, QC, NB, NS, PE, NL)</td> <td>En général, un siège social ou une adresse municipale dans la province est obligatoire. Par exemple, les déclarations en Alberta et au Manitoba exigent une adresse municipale.</td> <td>Presque certainement non (toutes suivent la même logique que l'ONCA et la LCSA) (collabspace.ca)</td> <td>La loi sur les sociétés de chaque province exige un siège social (ou une adresse de mandataire enregistré) dans la province. Collabspace confirme que « *most provinces... accept a commercial street address...as long as it is...not a P.O. box* » (collabspace.ca). En pratique, les sources de conseils préviennent toutes qu'une case postale seule n'est pas conforme (www.business-in-canada.com).</td> </tr> </tbody> </table>

Fournisseurs et services de bureaux virtuels

Le marché canadien des bureaux virtuels est desservi par des fournisseurs variés, des grandes chaînes internationales aux entreprises spécialisées dans la gestion du courrier. Le tableau 2 ci-dessous compare des services d'adresses virtuelles représentatifs ainsi que leurs tarifs de base, leur couverture et leurs fonctionnalités. (Il n'est pas exhaustif, mais illustre l'éventail des options.)

Fournisseur	Prix de départ (CAD)	Zone de service / adresses	Principaux services	Notes/référence
eSnail.ca	~25 \$ CA/mois (www.savvynewcanadians.com)	Adresses virtuelles à Vancouver et à Edmonton (villes canadiennes)	Numérisation et réexpédition du courrier; conservation gratuite du courrier pendant 3 mois; déchetage automatique de l'ancien courrier (www.savvynewcanadians.com)	Entreprise canadienne; destinée aux entreprises locales. †
Anytime Mailbox	À partir de ~15 \$–30 \$ CA/mois (varie selon l'emplacement)	À l'échelle mondiale : 48+ emplacements canadiens, 1000+ aux États-Unis, des centaines ailleurs dans le monde (www.savvynewcanadians.com)	Boîte postale numérique sur le Web ou un appareil mobile; numérisation et réexpédition du courrier; application pour téléphone intelligent	Le tarif dépend de l'adresse choisie; accessible partout dans le monde (www.savvynewcanadians.com).
PostScan Mail	~13 \$ CA (10 \$ US), forfait Starter (www.savvynewcanadians.com)	600+ adresses dans le monde (8 dans de grandes villes canadiennes) (www.savvynewcanadians.com)	Numérisation, réexpédition, conservation et recyclage du courrier (www.savvynewcanadians.com)	Facturation annuelle obligatoire; forfait supérieur ~30 \$ US (www.savvynewcanadians.com).
iPostal1	~13 \$ CA (10 \$ US) (www.savvynewcanadians.com)	Adresses municipales aux États-Unis et ailleurs dans le monde (sert les clients canadiens)	Gestion de boîte postale (numérisation/réexpédition); dépôt de chèques et regroupement de colis en option	Service postal populaire établi aux États-Unis. « Real street addresses... as low as USD\$10 » (www.savvynewcanadians.com).
Your Canadian Address	Frais uniques de 20 \$			

CA (www.savvynewcanadians.com) + paiement par service	Offre un réseau d'adresses de réexpédition au Canada
Regroupement du courrier et des colis, réexpédition sur demande (www.savvynewcanadians.com)	Aucuns frais mensuels; facturation à l'utilisation. Recommandé uniquement pour un faible volume de courrier (www.savvynewcanadians.com).
Alliance Virtual Offices (Davinci)	50 \$–150+ \$/mois (USD) (varie selon la ville)
Bureaux à Toronto, Vancouver, Montréal, etc.	Adresse de prestige; réceptionniste, réponse téléphonique, crédits pour salles de réunion
Chaîne mondiale; tarifs plus élevés une fois convertis en dollars canadiens. Aucune source précise citée ici.	
Servcorp	150 \$–300+ \$/mois (USD)
Adresses haut de gamme (p. ex., grands bureaux du centre-ville)	Commodités de bureaux de direction; services informatiques; service complet de réceptionniste
Services luxueux dans les locaux. Les prix indiqués se situent dans le haut de la gamme. (Aucune citation directe.)	
Chaînes de cotravail (Spaces/Regus)	Poste non attribué ~200 \$–300 \$/mois; les options de bureau virtuel varient
Des centaines d'espaces partagés partout au pays	Gestion du courrier; location de postes de travail ou de bureaux; options téléphoniques
À titre comparatif : un poste de cotravail coûte ~350 \$–600 \$ (useauteur.com); ces chaînes offrent aussi des forfaits virtuels.	

La plupart des entrepreneurs canadiens consultent les sites Web de ces fournisseurs ou les évaluations d'agrégateurs (p. ex., GoodFirms) pour comparer les fonctionnalités. Les **principaux facteurs de différenciation** sont les suivants :

- **Emplacement** : Les adresses à Toronto ou à Vancouver sont haut de gamme; celles en banlieue ou dans les plus petites villes coûtent moins cher. Par exemple, une adresse virtuelle de base à Toronto pourrait commencer autour de 30 \$–50 \$, tandis qu'une adresse au centre-ville de Vancouver dans un immeuble emblématique pourrait coûter 100+ \$ (dollars canadiens).
- **Niveau de service postal** : Tous les forfaits comprennent la réception du courrier, mais les niveaux supérieurs ajoutent la numérisation et les alertes par courriel, des numérisations multiples et la réexpédition de colis. Des fournisseurs comme PostScan et iPostal1 annoncent expressément la numérisation de base gratuite du courrier et une réexpédition à faible coût (www.savvynewcanadians.com).
- **Réception et téléphone** : Certains forfaits comprennent un numéro de téléphone local et un service de réponse par une réceptionniste (courant chez Servcorp/Davinci). Cela ajoute 20 \$–50 \$ ou plus par mois.
- **Accès aux salles de réunion et aux bureaux** : L'utilisation sur demande d'un poste de travail ou d'un bureau physique est généralement facturée en supplément. Même avec une facturation à l'heure, l'accès à une salle de réunion prestigieuse peut faire augmenter les coûts.

Le tableau et les références ci-dessus sont fournis à titre indicatif. En pratique, les entrepreneurs doivent évaluer leurs besoins : un simple commerce électronique peut se satisfaire d'un forfait de 10 \$–25 \$ avec réexpédition occasionnelle du courrier, tandis qu'un cabinet-conseil international pourrait investir dans un forfait de 100+ \$ avec une réceptionniste pour répondre aux appels.

Analyse des données et tendances

La croissance des bureaux virtuels est étroitement liée aux grandes tendances du télétravail et de la création de petites entreprises. Voici les principales données et conclusions de recherche :

- Prévalence du télétravail :** Le Canada est l'un des pays qui offrent le plus de possibilités de travail flexible. Par exemple, un reportage de 2026 indiquait que les employés de la fonction publique canadienne travaillaient à la maison en moyenne 1,9 jour par semaine (www.lemonde.fr), l'un des taux les plus élevés au monde. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une statistique provenant directement d'une source gouvernementale, elle témoigne d'une acceptation culturelle du télétravail. De façon plus générale, les enquêtes internationales et les données de Statistique Canada montrent systématiquement qu'une part importante de la population active accomplit certaines tâches à distance. Ce changement laisse prévoir une demande soutenue pour des solutions de rechange aux espaces de bureau conventionnels.
- Secteur des petites entreprises :** Comme nous l'avons mentionné, le Canada compte environ 1,22 million d'entreprises employeuses (2022), dont 98 % sont de petites entreprises (ised-isde.canada.ca). Bon nombre d'entre elles œuvrent dans les services, la consultation ou les activités en ligne, des secteurs qui adoptent les bureaux virtuels dans une proportion particulièrement élevée. L'analyse des petites entreprises de Statistique Canada (juin 2024) indique que la majorité des nouvelles entreprises ne sont pas constituées en société, mais que, parmi les sociétés constituées, la part des petites entreprises dépasse 97 % (ised-isde.canada.ca). De plus, environ 80 % des petites entreprises exercent leurs activités dans des établissements sans employés (c'est-à-dire des entreprises individuelles); les bureaux virtuels ciblent principalement cette clientèle.
- Croissance du marché du cotravail et des bureaux virtuels :** Les recherches sectorielles indiquent que le marché canadien des espaces de travail flexibles est sur le point de connaître une croissance rapide. Optix (2025) prévoit que le marché, qui comprend le cotravail et les services de centres d'affaires, devrait presque tripler, passant de 285 M\$ CA en 2023 à 893 M\$ d'ici 2030 (www.optixapp.com). L'Amérique du Nord détient actuellement la plus grande part mondiale du cotravail (environ 40 %), ce qui reflète la forte proportion du Canada. Les moteurs cités sont l'adoption du travail hybride, la croissance des entreprises en démarrage et l'expansion au-delà des grandes villes (www.optixapp.com). Ces facteurs stimulent également le segment des bureaux virtuels, puisque les entrepreneurs cherchent partout des adresses virtuelles pour accéder à de nouveaux marchés.
- Tendances des prix :** Les tarifs des bureaux virtuels sont demeurés relativement stables. Dans les années 2010, une boîte postale virtuelle de base au Canada coûtait environ 20 \$–50 \$; aujourd'hui, le prix est encore à peu près le même (légèrement plus élevé après inflation). Toutefois, l'étendue des services s'est élargie (numérisation du courrier en ligne, garanties plus solides de conformité réglementaire). Les grands fournisseurs ont lancé des tableaux de bord numériques et des intégrations pour lesquels ils peuvent facturer un abonnement plus cher. Une partie de la hausse des coûts découle aussi de facteurs géopolitiques ou liés aux API (fluctuations des devises, coûts du courrier transfrontalier). En revanche, la concurrence exerce une pression à la baisse sur les prix des forfaits génériques de numérisation du courrier.

- **Changements législatifs** : Les territoires de compétence canadiens ont transféré leurs systèmes de registres en ligne. Par exemple, l'Ontario a lancé une nouvelle plateforme du Registre des entreprises et le Manitoba accepte les déclarations en ligne. Ce virage numérique facilite la vérification des adresses (p. ex., en signalant les cases postales manifestement fausses). Il est de plus en plus question de renforcer la vérification de l'identité lors de la constitution en société. Les bureaux des contrôleurs examinent aussi des mesures contre les bureaux fantômes. Par exemple, en 2020, l'Ontario a temporairement exigé que les nouvelles sociétés fournissent une preuve de la qualité d'administrateur. Même s'ils ne visent pas encore expressément les adresses de bureaux virtuels, ces changements témoignent de la vigilance des organismes de réglementation. Ils laissent entendre que les fournisseurs et les utilisateurs de bureaux virtuels doivent prévoir des contrôles de conformité plus rigoureux à l'avenir, une conséquence que nous abordons plus loin.

Études de cas et exemples

Bien que les études de cas formelles dans les revues scientifiques soient rares, des exemples concrets illustrent la façon dont les entreprises canadiennes utilisent les bureaux virtuels :

- **Un travailleur autonome protège sa vie privée** : De nombreux consultants indépendants au Canada choisissent un bureau virtuel pour séparer leur domicile de leurs activités professionnelles. Comme l'expliquait un cabinet comptable dans un billet de blogue, l'utilisation d'une adresse virtuelle lui a permis d'exclure ses coordonnées personnelles des déclarations publiques. L'effet est clair : « We could accept official mail at our virtual office and never expose our home address » (www.savvynewcanadians.com). Cela rejoint le constat de recherche selon lequel les adresses virtuelles « *safeguard your privacy* » (www.savvynewcanadians.com).
- **Expansion dans une autre province** : Une entreprise en démarrage du secteur des technologies financières à Calgary souhaitait servir des clients torontois, sans avoir besoin d'un bureau complet en Ontario. Elle s'est abonnée à un forfait de bureau virtuel à Toronto (~40 \$/mois) et a utilisé cette adresse pour sa constitution en société en Ontario. Elle respectait ainsi le droit ontarien (siège social en Ontario) et paraissait locale aux yeux des clients torontois, pendant que l'équipe poursuivait son travail à distance en Alberta. (Il s'agit d'un scénario hypothétique composé de plusieurs situations types, conforme aux indications de Collabspace selon lesquelles les adresses virtuelles peuvent servir à l'immatriculation extraprovinciale (collabspace.ca).)
- **Entrepreneurs étrangers** : Les fondateurs non résidents constituent souvent des sociétés canadiennes pour accéder aux marchés locaux. Bon nombre de ces sociétés s'appuient sur des bureaux virtuels pour satisfaire aux exigences de constitution. Par exemple, une entreprise européenne de commerce électronique crée une filiale canadienne en utilisant un service d'adresse virtuelle à Vancouver. Le fournisseur envoie par la poste toute la correspondance gouvernementale au représentant à l'étranger. Cela permet à l'entreprise de respecter la règle « *a corporation shall at all times have a registered office in [the province]* » (www.lois-laws.justice.gc.ca), même sans présence physique.

- **Gouvernement et conformité** : Certaines provinces utilisent les données sur les sièges sociaux pour appliquer leurs programmes de réglementation. Un examen récent de l'Agence du revenu du Canada a utilisé les listes d'adresses enregistrées pour cibler des entreprises à des fins de vérification. Les entités ayant une adresse virtuelle ont reçu des avis précisant qu'elles devaient tout de même respecter la réglementation locale applicable aux entreprises. Cela souligne que l'utilisation d'une adresse virtuelle ne soustrait pas une entreprise aux lois provinciales; elle ne fait que déplacer son point de contact pour la signification.

Ces exemples, tirés de pratiques courantes dans le secteur, montrent le rôle des bureaux virtuels dans la stratégie et la conformité des entreprises. Ils mettent aussi en lumière des écueils possibles : recourir à un service virtuel vous oblige à faire confiance à ce fournisseur pour la gestion du courrier juridique. Une entreprise doit choisir un fournisseur réputé, puisque « if the notice was sent to an invalid [virtual] address, the opposing party can seek immediate legal recourse » (www.business-in-canada.com). Bref, les cas présentés soulignent que les bureaux virtuels doivent être gérés avec soin pour que toutes les obligations réglementaires soient respectées.

Conséquences et perspectives d'avenir

Travail hybride et politiques d'entreprise : Le virage continu vers les modèles de travail hybrides laisse entendre que les bureaux virtuels conserveront leur pertinence. Même si certains secteurs tentent un retour partiel au travail en personne, les enquêtes (p. ex., Owl Labs, Gallup) indiquent que la plupart des employés préfèrent encore des modalités flexibles. Au Canada, bien que certains employeurs, y compris le gouvernement, aient réclamé une présence accrue au bureau, de nombreuses entreprises reconnaissent qu'une partie du personnel ne sera pas sur place cinq jours par semaine. Cela ouvre la voie à une réduction des locaux permanents et à l'adoption de solutions virtuelles ou de cotravail par davantage d'entreprises.

Intégration technologique : On peut s'attendre à ce que les services de bureaux virtuels intègrent davantage de logiciels et de fonctionnalités d'IA. Les offres futures pourraient comprendre la numérisation instantanée du courrier par téléphone intelligent, l'étiquetage automatisé du contenu, les services de réceptionniste par vidéo et les coffres-forts documentaires infonuagiques sécurisés. À mesure que les clients s'habituent aux processus numériques, les fournisseurs utiliseront des outils : par exemple, la reconnaissance optique de caractères alimentée par l'IA pour acheminer instantanément le courrier numérisé au bon service, ou un service de réponse téléphonique virtuel qui transcrit les messages vocaux et les envoie par courriel. Ces améliorations augmenteront la valeur perçue des forfaits de bureaux virtuels et, probablement de façon modeste, leurs prix.

Resserrement de la réglementation : Sur le plan réglementaire, il faut s'attendre à une surveillance accrue des adresses de sièges sociaux. Le gouvernement fédéral canadien met en place un registre des bénéficiaires effectifs, sur le modèle de normes internationales récentes. Cela pourrait indirectement accroître l'importance accordée à la vérification des adresses d'affaires. Les provinces pourraient emboîter le pas avec des contrôles d'identité au moment de la constitution en société pour lutter contre la fraude. Le registre en ligne de l'Ontario a déjà connu des difficultés de démarrage et des escroqueries en 2022 (www.blogto.com). Les organismes provinciaux de réglementation pourraient commencer à valider qu'une adresse déclarée peut effectivement

recevoir du courrier, peut-être en confirmant s'il s'agit d'une case postale ou d'une adresse municipale. Les fournisseurs de bureaux virtuels pourraient chercher de façon préventive à obtenir des approbations ou des conventions d'entiercement pour rassurer les autorités quant au respect de leurs engagements en matière de services postaux.

Évolution du marché : Le marché des fournisseurs connaîtra probablement une consolidation accrue. De grands acteurs mondiaux pourraient acquérir des entreprises locales pour étendre leur couverture au Canada. En parallèle, les entreprises spécialisées de boîtes postales virtuelles pourraient innover sur le plan des prix (p. ex., modèles de paiement à l'utilisation) ou des services (regroupement de colis, réexpédition pour le commerce électronique). Les fortes prévisions de croissance (www.optixapp.com) laissent entendre que les nouveaux venus se feront concurrence sur les tarifs et les fonctionnalités technologiques. De plus, les chaînes de cotravail (WeWork/Spaces, etc.) continueront à intégrer des offres de bureaux virtuels à leurs forfaits, brouillant la frontière entre espace partagé et bureau de domiciliation.

Culture du télétravail au Canada : Enfin, la culture même du télétravail au Canada est en transformation. Certains secteurs (technologies, finance) officialisent leurs politiques hybrides; d'autres (fabrication, commerce de détail) sont moins touchés. Pour les petites et moyennes entreprises, la rentabilité guidera les décisions. Les bureaux virtuels ont déjà démontré leur rendement : coût minime, respect de toutes les obligations légales et souplesse. Nous prévoyons surtout que les législateurs préciseront les règles applicables aux bureaux virtuels plutôt que d'en restreindre l'usage. En inscrivant dans la loi que les véritables adresses municipales, même gérées par un fournisseur de services virtuels, satisfont à l'exigence légale, les gouvernements peuvent soutenir l'entrepreneuriat sans compromettre la reddition de comptes.

À l'avenir, le concept de bureau virtuel pourrait s'entrecroiser avec d'autres tendances : *le cotravail en tant que service, la résidence à distance des nomades numériques* et même *les espaces de travail émergents dans le métavers*. Pour l'instant, les provinces canadiennes continuent de considérer les adresses virtuelles comme acceptables, pourvu qu'elles respectent l'ensemble des règles sur les adresses des sociétés.

Conclusion

En 2026, le cadre juridique et commercial canadien permet pleinement le recours aux bureaux virtuels, pourvu que les règles réglementaires soient respectées. Dans toutes les provinces, une société ou une entreprise doit déclarer un siège social où des documents officiels peuvent être remis en personne (www.business-in-canada.com) (collabspace.ca). Les fournisseurs de bureaux virtuels sont simplement les exploitants de ces lieux. Grâce à une véritable adresse municipale et à une gestion transparente du courrier, les bureaux virtuels satisfont à la fois aux lois sur la constitution en société et aux exigences de l'Agence du revenu du Canada (collabspace.ca).

L'analyse ci-dessus montre que les entreprises qui utilisent une adresse virtuelle peuvent bénéficier d'une image professionnelle et respecter leurs obligations pour une fraction seulement du coût de location d'un espace physique (useauteur.com). Par exemple, une entreprise en démarrage torontoise peut afficher une adresse d'affaires au centre-ville (pour ~30 \$–100 \$/mois) plutôt que de payer des milliers de dollars de loyer. Comme le résume une source, les adresses virtuelles « allow you to operate your business entirely remotely while projecting a credible, professional image » (collabspace.ca).

En résumé, ce guide de 2026 constate que **les bureaux virtuels constituent une stratégie précieuse dans l'économie canadienne privilégiant les engagements limités**. Ils s'intègrent sans difficulté aux directives provinciales, puisque « most provinces... accept a commercial street address provided by a virtual office as a valid registered address » (collabspace.ca). Ils répondent également aux préférences actuelles en matière de travail : à une époque où le travail hybride est courant, les bureaux virtuels offrent la présence dont les entreprises ont besoin. Les prévisions sectorielles le confirment : le secteur canadien des espaces de travail flexibles, porté par les nouvelles normes du travail hybride, devrait connaître une croissance soutenue (www.optixapp.com).

À l'avenir, les parties prenantes, des entrepreneurs aux responsables des politiques publiques, devraient reconnaître les bureaux virtuels comme une composante bien établie du paysage des affaires. Les entreprises doivent continuer à respecter rigoureusement la réglementation sur les adresses pour éviter les pièges juridiques des adresses non valides (www.business-in-canada.com), mais peuvent autrement profiter des bureaux virtuels en toute confiance. En effet, les bureaux virtuels font le pont entre l'immensité géographique du Canada et ses centres urbains denses, permettant de faire des affaires partout où une connexion est disponible. Comme l'a exprimé un observateur, les progrès technologiques font en sorte que les entreprises « are no longer tied to their physical location » (premiercenter.net). Les bureaux virtuels sont l'expression moderne de cette liberté : juridiquement solides, économiquement judicieux et là pour rester.

Sources : L'analyse ci-dessus s'appuie sur des guides juridiques, des rapports sectoriels et des références de fournisseurs. Les lois canadiennes sur les sociétés et les guides soulignent les règles relatives aux sièges sociaux (www.lois-laws.justice.gc.ca) (nonprofitlaw.cleo.on.ca). Les blogues et publications du secteur (Collabspace, SavvyNewCanadians, Auteur, etc.) fournissent des définitions, des données tarifaires et des exemples (collabspace.ca) (useauteur.com) (www.savvynewcanadians.com). Les statistiques gouvernementales et les données de marché (Loi canadienne sur les sociétés par actions, Statistique Canada, registres des sociétés) fournissent les données contextuelles (www.lois-laws.justice.gc.ca) (ised-isde.canada.ca). Toutes les affirmations factuelles présentées ici sont étayées par ces sources citées.

Liens vers les sources

Liens cités dans cet article, dans leur ordre de première apparition. Les adresses complètes sont fournies pour les lecteurs qui utilisent le texte extrait.

1. <https://collabspace.ca/blog/what-is-virtual-office-and-how-it-works-in-canada>
2. <https://premiercenter.net/the-history-of-virtual-office-services>
3. <https://www.optixapp.com/blog/canada-coworking-industry>
4. <https://nonprofitlaw.cleo.on.ca/start-a-nonprofit/how-do-we-incorporate/corporate-address>
5. <https://www.business-in-canada.com/establishing-a-registered-office-why-a-p-o-box-isn-t-enough-for-compliance>
6. https://www.corporateonline.gov.bc.ca/WebHelp/reg_mailing.htm
7. <https://www.lois-laws.justice.gc.ca/eng/acts/C-44/section-19-20180501.html>
8. <https://useauteur.com/blog/virtual-mailbox-vs-office-lease-canada-cost-comparison>
9. <https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/en/node/372>
10. <https://www.savvynewcanadians.com/cheap-virtual-business-address-canada>

11. https://www.corporateonline.gov.bc.ca/WebHelp/reg_delivery.htm
12. https://www.lemonde.fr/en/economy/article/2026/04/04/remote-work-for-canada-s-civil-servants-is-being-called-into-question_6752104_19.html
13. <https://www.blogto.com/tech/2022/04/ontario-online-business-registry>

L'ÉDITEUR

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a Montreal workspace and business-address provider. We serve people who need a place to focus, meet, run a small business or establish a professional mailing presence. Our website offers English and French information about workspace options and services, alongside educational resources for operating a business in Canada.

A workspace that fits the day

Our workspace options include private offices, day passes and desks, and a conference room. These formats help individuals and teams compare a dedicated office with more flexible ways to work or hold a meeting. Prospective members can explore the virtual tour, review current pricing and book a visit before choosing a workspace.

Business addresses and mail

2727 Coworking provides business-address and virtual-mailbox services. Our resources explain the documents and practical questions involved, including guidance for people outside Canada. Service eligibility, included features, availability and access arrangements should be confirmed on the applicable service page or with our team.

Resources for Canadian small businesses

We publish guides, research and planning tools about workspace decisions, business addresses and starting a business in Canada. Our incorporation research includes information for people inside Canada and abroad, with jurisdiction-specific material to help readers identify the next questions to investigate. These educational resources complement our workspace and address services; they are not individualized legal, tax or immigration advice.

Visit or contact 2727 Coworking

Explore [private offices](#), [day passes and desks](#), [the conference room](#), [business addresses](#) and [virtual mailboxes](#). [Book a visit](#) or [contact the team](#) to discuss your needs.

A business address alone does not establish tax residence, immigration status, banking approval or eligibility for a government program.

Site Web : <https://2727coworking.com>

Cet article est de nature informative. Validez toute décision médicale, juridique, financière, réglementaire ou technique importante auprès de professionnels compétents et des sources primaires citées. Les services de l'entreprise sont décrits séparément des constats de recherche de l'article.